ABONNEMENT

Saamur Un un . . . 25 fr. Trois mois. 7 Posto In an 30 fr. Six mois 16 Trois mois.

en s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat

sur la poste

et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTERATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

RESERVES SONT FAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduc on, avant midi. Les manuscrits déposés

sont pas rendus. On s'abonne A PARIS A L'AGENCE HAVAS

8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis cent.aire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 JUILLET

A LA CHAMBRE

Première séance du 2 juillet.

En vertu de la décision prise l'avant-veille, la Chambre a tenu pour la première fois séance, hier matin, à neuf heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le tarif général des douanes.

La Chambre reprend la discussion du régime des boissons.

M. Develle soutient sans succès les propositions du gouvernement, et la proposition de la Commission, limitant à 41 degrés exclusivement, c'est-à-dire jusqu'à 10 degrés 9 le titre alcoolique des vins naturels, est mis aux voix.

A la majorité de 316 voix contre 222 sur 538 votants, cette proposition est adoptée.

Echec pour M. Develle.

Les droits de 1 fr. 20 et de 0,70 centimes par degré et par hectolitre proposés par la Commission sont mis aux voix.

A la majorité de 311 voix contre 228 sur 539 votants, ils sont adoptés.

La dernière partie des propositions de la Commission est adoptée.

Après l'adoption de certains droits proposés sur les vinaigres, les cidres et les poirés, la séance est levée à midi moins vingt.

Deuxième séance

On reprend le tarif général des douanes. Les droits proposés sur les boissons distillées sont adoptés sans discussion. Sur l'article 339 (pommes et poires écrasées), la Chambre adopte les chiffres de 2 et 1 fr. 50.

On revient au nº 84 réservé (raisins frais et secs). Les chiffres proposés par la Commission sur les raisins frais sont adoptés. Une discussion s'engage sur les raisins secs, la Commission et le gouvernement n'étant pas d'accord.

La Chambre renvoie la question à la Commission des douanes.

Dans les couloirs, on commentait le double échec subi le matin par M. Develle. On y voyait, en général, la preuve que la Commission des donanes, après quelques accrocs faits à ses chiffres, reprend l'avantage sur le gouvernement, et la majorité de plus de cent voix qu'elle a eue montre qu'elle a, comme on dit, le vent en poupe.

M. Constans a eu, Lier matin, une conférence avec M. Rouvier, au sujet de la note de M. Guieysse, sur les conséquences tinancières du projet de loi sur la création d'une caisse nationale de retraite pour les ouvriers.

M. Constans essaye de réagir contre l'opposition que rencontre son projet pour les retraites ouvrières; il fait annoncer que, de concert avec M. Rouvier, il prépare une réponse à la note de M. Guieysse.

Dans cette note, le ministre convient que du jour où le projet aurait acquis son plein fonctionnement, le total des sommes indiquées par le rapporteur ne serait plus de douze milliards, mais de seize milliards, qui seraient immobilisés dans les caisses de l'Etat.

Mais M. Constans espère qu'il se produira -

ici la même chose que pour les Caisses d'épargne. Celles-ci devraient recevoir annuellement six milliards de dépôts et n'en reçoivent que la cinquième partie : il faut donc croire que le montant ne dépassera pas trois milliards.

Cet argument ne plaide guère en faveur du projet et de son utilité; nous doutons qu'il satisfasse la Commission du fravail. Quant à l'emploi des fonds, le gouvernement consent à ne pas tout exiger pour les rentes françaises et à répartir cette bienfaisante rosée entre le Crédit foncier, les industries diverses et les Compagnies de chemins de fer.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

On a distribué mardi aux députés un projet de loi dont le dépôt, à la séance de samedi dernier, avait passé absolument inaperçu, mais dont le texte ne laisse pas que d'offrir quelque intérêt. Il a pour but de modifier l'article 2 de la loi du 27 ventôse an IX, relatif à la perception des droits d'enregistrement. Cet article est celni d'après lequel « la perception du droit proportionnel doit suivre les sommes et ivaleurs de vingt en vingt francs.

On devine par quelles préoccupations a été inspiré ce projet. Il s'agit de donner, en partie au moins, satisfaction aux légitimes protestations qui se sont élevées au sujet de la perception du droit d'accroissement. Les résultats amenés par l'application de la législation ont été tellement monstrueux que le gouvernement a été obligé de s'engager à y remédier dans la mesure du possible. Pour exécuter cette promesse, il a déposé, en janvier 1891, un premier projet de loi, qui permettait aux congrégations de réunir en une seule déclaration les mutations survenues pendant six mois. Ce projet n'a jamais été discuté. Aujourd'hui, le gouvernement le retire, et en présente un autre, dont la portée est toute différente.

Ce projet, s'il est adopté, atténuera les scandales de la déclaration multiple; mais il ne les fera pas entièrement disparaître, puisque les congrégations resteront astreintes au payement du droit de timbre sur chacune des déclarations, ce qui, pour quelques-unes d'entre elles, représentera un excès de fiscalité intolé-

En outre, un article du projet porte que la loi n'aura pas d'effet rétroactif, c'est-à-dire que les congrégations victimes resteront victimes, encore qu'on reconnaisse qu'on leur a appliqué une législation excessive. On donne pour justifier cette disposition une raison assez singulière. C'est que quelques congrégations s'étant soumises, l'égalité exige que celles qui ont résisté ne subissent pas un traitement plus favorable. Il y avait un autre moyen d'établir cette égalité. C'était d'opérer, au profit de ceux qui n'ont pas fait de procès, la restitution des perceptions qu'on reconnaît avoir été excessives. On s'est bien gardé de s'aviser de ce procédé si simple et on gardera l'argent. Nous ne dirons pas que nous en sommes surpris. Du gouvernement actuel, le contraire seul nous eut

INFORMATIONS

DROITS D'ENREGISTREMENT

On vient de distribuer à la Chambre le projet de loi modifiant l'article 2 de la loi du 27 ventôse an IX, relatif à la perception des droits d'enregistrement.

Aux termes de cet article, la perception des droits proportionnels d'enregistrement suit les sommes et valeurs de 20 francs en 20 francs inclusivement et sans fractions.

On sait à quels débats l'application de la taxe a donné lieu, notamment pour la perception des droits d'accroissement dus par les congrégations religieuses.

Le gouvernement s'était engagé, au cours de la discussion du budget de 1891, à déposer un projet de loi pour corriger ce que la législation pouvait avoir d'abusif : un projet a été, en esfet, déposé le 29 janvier 1891, mais le gouvernement le retire et lui substitue les dispositions suivantes:

En premier lieu, les droits seront calculés de franc en franc, pour les sommes et valeurs inférieures à 20 francs.

En second lieu, on fractionnera la liquidation des droits de 10 fr. en 10 fr. pour les sommes et valeurs supérieures à 20 fr.

La première de ces mesures se traduira par un dégrèvement de 200,000 fr.; la seconde, par un dégrèvement de 600,000 fr.

La loi n'aura pas d'effet rétroactif, et les droits dus jusqu'à sa promulgation devront être acquittés.

LES ARTISTES FRANÇAIS

Les artistes français de Covent Garden ont, dit-on, formellement refusé de jouer devant l'empereur Guillaume.

Le National, précisant le fait, écrit :

« Dans le programme des lêtes organisées en l'honneur de l'empereur d'Allemagne, on avait compté sans eux, et M. Harris, au milieu de ses nombreuses préoccupations, n'a pas pensé qu'il se heurterait à un refus de leur part le jour où il leur proposerait d'apparaître devant Guillaume II.

» Or, il paraît que tous, Français d'origine ou Français d'adoption, ont décidé de ne pas prêter leur concours lors de la grande soirée de gala annoncée pour le 8 à Covent Garden. La colonie française encourage le plus possible les artistes à persévérer jusqu'au bout dans leur refus, et il est probable que la grande représentation royale aura lieu sans leur concours.

» Parmi ces artistes, les principaux sont MM. Jean et Edouard de Reské, Mayrel, Lassalle, Isnardon et Plançon, Mme Melba et miss Eames. »

TOUCHANTE HISTOIRE

Il nous arrive d'Alsace une touchante his-

Un obstiné patriote, comme il en reste tant par là-bas, possède près de Thann un vaste champ que traverse la ligne du chemin de fer. Il y a quelques mois, il eut à soutenir un pro-

cès et fut injustement exproprié d'une partie de sa terre. Notre Alsacien ne se plaignit pas et attendit la saison de la semence. On le vit ensemencer son champ et attendre satisfait que vînt la floraison. Quand arrivèrent les premiers jours de l'été, tout fleuri était le champ. Tout au bord de la voie du chemin de fer, une large bande de bluets s'épanouissait, puis aussitôt après un parterre de marguerites et enfin une large traînée de coquelicots : les trois couleurs tricolores vivantes, resplendissantes sur la terre volée!

Deux jours après, on trouvait le champ saccagé; mais toute la population, pendant ces quelques heures, était venue pieusement saluer le magique drapeau de la patrie absente!

LA COMPLICE D'EYRAUD

Une dépêche parvenue au ministère de l'intérieur, direction des services pénitentiaires, annonce que Gabrielle Bompard, qui accomplit sa peine à la maison centrale de Clermont (Oise), était atteinte depuis un mois de la fièvre typhoïde.

La complice d'Eyraud est à toute extrémité. Le médecin de la prison a perdu tout espoir de la sauver.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 juillet 1891. Le marché de nos fonds publics présente au-jourd'hui un calme relatif. Le 3 0/0 gravite autour de 95 pour clôturer à 94.88; le 4 1/2 0/0 demeure à 105.55.

Les institutions de crédit font preuve d'une grande fermeté. La Banque de Paris se maintient à 802, avec

tendance marquée à la hausse.

La Société Générale entretient un bon courant de demandes entre 483 et 484 Le Crédit Lyonnais est l'objet de nombreu-

ses affaires à 802. La Banque d'Escompte se négocie autour de

Le Crédit Foncier cote 1,268. — Le Crédit Mobilier continue à graviter autour de 380 fr. avec dispositions à la hausse.

Les actions des Immeubles de France vien-

nent en reprise à 470. La part Paris-Caracas est à 121 fr. Les nou-velles de notre situation agricole sont loin d'être

rassurantes; le prix des fourrages est très élevé; c'est dire que la valeur du bétail augmente et que, par conséquent, la Société d'importation des bœuss vivants vendra les siens dans des conditions vraiment avantageuses.

Négociations suivies sur les Linarès-Alméria qui cotent 246 fr. en hausse d'un point sur la veille. Ces titres sont admis depuis le 1er juillet à la cote officielle de la Bourse de Madrid.

Les Chemins Economiques sont à 414.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre a transmis aux commandants de corps d'armée des ordres pour procéder au renouvellement des cadres de dépôt dans les régiments de cavalerie.

M. de Freycinet tient à ce que les cinquièmes escadrons ne soient pas composés de non valeurs, de façon à pouvoir, en cas de mobilisation, participer à l'encadrement des nouvelles formations.

ENVOL DES OFFICIERS DE CUIRASSIERS AUX ÉCOLES RÉGIONALES DE TIR

rine note ministérielle du 21 décembre 4887 prescrit à chaque régiment de cavalerie (cuirassiers exceptés) de détacher tous les ans un lieutenant dans une école régionale de tir pour y suivre, du 15 mars au 20 avril, un cours pratique de tir.

Les régiments de cuirassiers étant aujourd'hui armés de la carabine, le Ministre de la guerre a décidé que cette prescription leur serait appliquée désormais.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

A propos de l'Exposition

De sa retraite de Pocé, M. Bury écrit au Courrier de Saumur qu'il n'accepte pas la présidence d'honneur que, dans sa réunion du 26 juin, le Comité de l'Exposition lui a décernée à l'unanimité.

L'ex-député en donne les raisons en faisant publier dans le Courrier une série de correspondances qu'il a échangées avec M. Pottier, commissaire général de l'Exposition, et M. le Sous-Préset de Saumur.

Nous reproduisons ces pièces à titre de do-

Pocé, 1er juillet 1891. Monsieur le Rédacteur,

Dans le numéro de votre journal du mardi 30 juin, je lis à la chronique locale : Exposition de Saumur. « Dans sa séance du vendredi 26 juin, la commission de l'Exposition a nommé à l'unanimité, comme président d'honneur de l'Exposition, M. le docteur Bury, ancien député, président d'honneur du Comice. »

Cette nomination ayant eu lieu deux mois et demi après toutes les autres, on pourrait peut-être croire qu'elle est due à ma sollicitation. Pour éviter toute équivoque à ce sujet, je suis forcé de faire connaître la correspondance qui a eu lieu entre M. Sous-Préset, M. le Commissaire général, et moi, depuis le milieu du mois de juin.

Voici la lettre que m'écrivait M. Pottier, commissaire général de l'Exposition, le 13

« M. Bury, ancien député.

» Monsieur,

» Un de nos amis nous signale l'absence de votre nom parmi les noms des membres de l'Exposition organisée à Saumur sous l'impul-

sion du Comice agricole. » Je crois être l'interprête autorisé de tous les membres du conseil d'administration en vous affirmant que vous n'avez été ni oublié, ni écarté par nous; vos longues années de présidence, vos efforts persistants pour donner notre Comice une grande vitalité ne peuvent s'effacer de notre souvenir.

» Mais comme les membres de la commis-

sion sont récusés pour faire partie des jurys, nous pensions que vos hautes connaissances en viticulture nous permettraient de vous désigner pour ce jury, et que vous voudriez bien encore, en acceptant ces functions, nous rendre la suite ininterrompue des services auxquels votre bienveillance nous a habitué. Venillez, etc.

» Signé: A. Pottier. »

J'ai répondu, le 15 juin, à cette lettre:

« A M. Pottier, commissaire général de l'Exposition de Saumur

» Monsieur, » Je m'empresse de répondre à la lettre si courtoise que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, et à laquelle j'étais loin de m'attendre. Je suis surpris qu'un ami vous ait fait remarquer que j'avais été oublié, car je n'ai jamais parlé à personne de votre Exposition dont je n'ai eu connaissance, du reste, que par le journal. Je suis bien persuadé que ce n'est pas par oubli que mon nom ne figure en rien sur votre programme; on ne pent pas oublier un collègue qui, pendant 51 ans, a fait partie du Comice agricole, soit comme secréture, soit comme président, et qui a cû taisser quelque souvenir dans cette association. C'est donc volontairement et après réflexion que j'ai été mis à l'écart, et je viens vous avertir que je ne veux faire partie d'aucun jury, pas plus de celui de la viticulture que de tout autre, en faisant, malgré cela, les vœux les plus ardents pour le succès de votre entreprise. » Veuillez, etc.

» F.-G. Bury, » Président d'honneur du Comice agricole. »

Le samedi 20 juin, on me sit appeler à la Sous-Préfecture, et le 21 j'écrivis à M. le Sous-Préfet en ces termes :

« Monsieur le Sous-Préfet,

Lorsque je me suis rendu hier à la Sous-Présecture d'après votre demande, j'étais loin de me douter de la conversation qui devait avoir lieu. Eloigné de Saumur depuis trois semaines, ignorant ce qui se passait relativement à l'Exposition, et pris au dépourvu, je n'ai pu répondre d'une façon très précise à toutes les

questions qui m'ont été posées.

» C'est le 11 avril que le concours organisé
par le Comice agricole a été décidé, que MM. les organisateurs ont nommé, entr'eux, ceux qu'ils voulaient mettre à la tête de l'Exposition, et c'est le 10 juin seulement, après un article paru dans le journal la Petite Loire, que vous paru dans le journal la Petite Loire, que vous paru dans le journal la Petite Loire, que vous paru de la company cinque présidents. avez pensé à me joindre aux cinq présidents d'honneur nommés dans la première séance. Je viens vous déclarer que je ne puis accepter une position qui, aux yeux de mes concitoyens, vous couvrirait de ridicule ainsi que moimême, si je cédais aux propositions que vous me faites deux mois et demi après toutes les autres nominations.

» Il est bien évident, d'après la conduite tenue par les membres du conseil d'administration, que l'on ne voulait de moi en quoi que ce soit; car, me rejetant comme président d'honneur lors de l'organisation de l'Exposition, on aurait pu au moins me placer dans la commission de viticulture, sachant, il me semble, que j'ai donné, sous ce rapport, autant de preuves de capacité que ceux qui s'y trouvent.

Je puis ajonter, en outre, sans forfanterie, que je suis le véritable président d'honneur du Comice agricole, nommé par acclamation, en as-semblée générale, sur la proposition de l'honorable président, M. Perrault, qui m'a suc-

Comme je le disais dans une autre lettre, c'est donc volontairement et après réflexion qu'on m'alaissé de côté, et j'ai appris, aujour-d'hui même, que MM. les organisateurs ne voulaient pas de ces vieilles machines qui ne pouvaient plus servir, et qui n'étaient propres qu'à entraver la marche des affaires. Vous devez comprendre, Monsieur le Sous-Préfet, que dans de pareilles conditions, et mieux éclairé que je ne l'étais samedi dernier, je ne puis accepter la situation dérisoire qui me serait faite, surtout en me plaçant à la suite de M. le député Berger, ennemi avérè du Gouvernement et de la République, pour lequel, au contraire, j'ai toujours eu la plus profonde estime. Cette raison seule suffirait déjà pour m'éloigner. Mais dès l'instant que c'est avec intention qu'on m'a laissé à l'écart, qu'on ne m'a jamais rien fait savoir, qu'on a fait agir le Comice agricole sans avoir consulté l'assemblée générale, et que je n'ai rien appris que par le rale, et que je n'ai rien appris que par le Courrier de Saumur, je persiste à refuser toute participation à cette entreprise, et j'ajonte que si par basard mon nom venait à fource des la constitue de la con figurer dans un journal, je m'empresserais de donner les motifs qui me forcent à agir comme je le fais, avec d'autant plus de raison que le règlement du Comice n'a pas tonjours été scrupuleusement observé.

» Laissons donc les choses suivre leur cours comme elles ont commencé et ne parlons plus

de rien. » Veuillez, etc.

» F.-G. BURY,

» Président d'honneur du Comice agricole. »

Malgré cette lettre si formelle dont M. le Sous-Préfet a dû donner connaissance à la Commission dans la réunion du 26 juin, on m'a nommé président d'honneur de l'Exposition, et le 27 juin j'ai reçu de M. le Commissaire général l'extrait de la séance et de la lettre que je transcris:

« M. Bury, ancien député, président d'honneur du Comice.

» Monsieur le Président, » J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du vendredi 26 juin la Commission de l'Exposition (en réunion générale) vous a élu président d'honneur de l'Exposition.

» En vous donnant connaissance de cette décision, je dois ajouter que les membres de la

Commission espèrent que vous voudrez bien accepter ces fonctions.

» Veuillez, etc.

» A. POTTIER. »

Voici ma réponse à cette lettre :

« Pocé, 28 juin 1891.

» A M. Pottier, commissaire général.

» Monsieur,

Vous m'annoncez dans votre lettre du 26 juin que la Commission de l'Exposition en réunion générale m'a nommé président d'hon-neur de l'Exposition; vous m'envoyez même la délibération prise en cette séance par MM. les membres de la Commission, en espérant,

comme eux, que j'accepterais cette fonction.

» M. le Sous-Préfet vous a, sans aucun
doute, donné connaissance de la lettre que je lui ai adressée le 21 juin, lendemain de notre conversation à la Sous-Présecture, en lui exposant les motifs qui ne me permettraient pas d'accepter l'honneur rétrospectif que vous me

» Je n'ai pas un mot à changer à ce que j'écrivais dans cette lettre. Je persiste à refuser la présidence d'honneur qui m'a été offerte,

et je veux rester complètement à l'écart, suivant la décision qui a été prise dans votre séance du 11 avril 1891.

séance du 11 avin 1951.

» Croyant que la correspondance qui a en lieu à ce sujet entre nous, et M. le Sous-Préfet, n'a pas été communiquée aux membres de votre commission, et pensant que tous nos collègues du Comice, de même que le public saumurois, pourraient ne pas approuver ma conduite, ou même blamer ma susceptibilité je tiens à faire savoir par la voix du journal les raisons qui ont décidé ma détermination. » Veuillez, etc.

» F.-G. Bury,
» Membre du Cômice.

Désormais, nous ne pouvons que nous associer à la Petite Loire pour que M. Bury soit décoré de la Légion d'honneur.

VERRIE-SAUMUR

Nous rappelons que les Courses de Verrie-Saumur auront lieu dimanche 5 et lundi 6

Dimanche, quatre courses plates, dont trois militaires; deux steeple-chases, dont un mili-

Lundi, trois courses plates militaires; trois steeple-chases, dont un militaire.

UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Dans sa réunion du 1er juillet, la Commission administrative a décidé:

4° Que le concours de gymnastique des élèves de la Société aurait lieu au siège social rue des Boires, le dimanche 26 juillet, à 4 heures du soir.

2º Qu'une grande fête-concours de gymnastique, à laquelle seront conviées toutes les Sociétés des départements limitrophes, serait organisée pendant l'Exposition de Saumur.

3° Le programme du grand concours public de tir est définitivement fixé et arrêté du 16 août au 17 septembre. Il sera publié très prochainement et mis à la disposition de tous les tireurs qui en feront la demande.

Dimanche 5 juillet, séance préparatoire au siège de la Société, de 9 à 11 heures du matin,

> Le Vice-Président, Directeur du Tir, G. DOUSSAIN.

LES VACANCES SCOLAIRES

Le Conseil départemental de l'instruction publique a décidé, dans sa séance d'hier, que. cette année, les vacances scolaires commenceraient le 27 juillet.

LA CULTURE DU LIN

Dans la liste des 19 départements où, d'après le projet du gouvernement, seraient établis des champs de démonstration pour la culture du lin, se trouvent l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Vienne.

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VALLON

XII

Boris Laghine n'était pas un penseur. 11 avouait même, avec l'aimable franchise qui formait l'essence et l'attrait de son caractère, qu'il lui arrivait rarement de réfléchir. Ce jour-là, pourtant, il résléchissait. Devant lui était un numéro des Novosti dont il n'avait pas encore coupé la bande, quoique cette feuille légère fût sa lecture savorite.

Dans la solitude de son cabinet - qui se nommait cabinet de travail par pur euphémisme, - il pensait à une conversation qu'il avait eue le matin même avec sa femme; et, chose rare chez lui, il paraissait sérieux.

C'était cette même pièce — dont l'ameublement original, rappelant l'Orient, attestait les gouts artistiques du prince, - qui avait entendu l'explication des deux époux.

vetue encore de son élégant déshabillé du matin, Olga y était venue trouver son mari,

surpris de l'y voir entrer à une heure où les habitudes de leur vie, beaucoup plus mondaines que familiales, ne les rapprochaient guère.

- J'ai à vous causer sérieusement, mon ami, dit-elle en s'asseyant dans un vaste fauteuil drapé d'étoffe persane, qui, pour la première fois sans doute, supportait ce gracieux

Boris, qui avait galamment porté la main de sa semme à ses lèvres, s'assit en face d'elle, de plus en plus surpris, car Olga n'avait pas coutume de rechercher le tête-à-tête con-

- Je vous écoute, princesse, dit-il en souriant.

Olga leva sur lui des yeux sérieux, un peu tristes, et sembla hésiter un instant. Puis, bravement, d'une voix basse, mais ferme, elle

- Boris, j'ai à vous faire une confession.

- Une confession, ma chère? C'est donc bien grave, que vous ne voulez pas attendre le moment liturgique?

Il prenait la chose gaiement, selon son caractère, persuadé, depuis un instant, qu'il s'agissait de notes de bijoutier ou de couturière, qu'Olga ne pouvait solder sans son con-

- Ne plaisantez pas, dit-elle avec gravité triste qui la changeait, et qui, maintenant, impressionnait malgré lui Boris; ce que j'ai à vous dire est sérieux, je le répète. N'y voyez pas, je vous prie, une affectation de pruderie de ma part, ou le moindre reproche à votre endroit. Notre vie est ainsi faite, que l'intimité, le support mutnel en sont exclus; ce n'est pas absolument votre faute ni la mienne.

- C'est le genre de vie de notre entourage, remarqua Boris avec insouciance.

- Ce genre de vie n'en est peut-être pas meilleur pour cela. Mais je ne veux pas entamer là-dessus une discussion avec vous, ne me reconnaissant pas le droit de vous jeter la première pierre. Je veux seulement vous dire que, parmi vos amis, il en est... qu'il vaut mieux ne plus recevoir.

- Lequel d'entre eux a eu le malheur de mériter votre rigueur, Olga? Je ne voudrais à aucun prix vous désobliger - vous ètes souveraine absolue dans votre salon - mais enfin... vous comprenez qu'il me serait désagréable...

- De fermer votre porte à un homme

qui... Voyons, Boris, comprenez-moi donc... et si ce n'est pas pour vous, que ce soit pour

- Quelqu'un d'entre eux aurait-il osét. sit le prince avec un changement soudain de physionomie.

Elle le calma du geste.

- Je ne viens accuser personne, ni vons je vous l'ai dit, ni aucun autre. Tout au pui m'accuserai je moi-même, quoique, sover convaincu, votre femme est et sera tonjours digne de son nom. Mais, Boris, vous ne rons êtes peut-être jamais demandé si la vie bonlante et frivole que vous me faites suffit bien remplir le vide de mes journées... et si, los que les heures sont vides, le cœur ne le vient pas aussi.

- Yous affirmiez ne pas vouloir m'adresse de reproches.

- C'est une simple question que je pose, un doute que j'émets. Vous étesjamais demandé cela, Boris?

— Mon Dieu, ma chère, je pensais vivant comme toutes les femmes de monde, occupant dans la société une tion enviée et respectée, ayant un man après tout, n'est pas plus mauvais qu'un

MORDUE PAR UNE VIPÈRE

Dans l'après-midi de mardi, vers 3 heures. la femme Auguste Brard, née Anne Lasnier, demeurant à Meigné, étant allée couper de l'herbe dans les marais de Méron, sentit tout à comp une vive douleur au bas de la jamb). Se baissant aussitôt, elle vit avec effroi qu'elle venait de mettre le pied sur une vipère qui, s'étant redressée, l'avait fortement mordan.

Me Brard appela du secours, et reçut les premiers soins chez M. Perrault, à Meigné, qui la fit conduire à Montreuil-Bellay, où elle fut admise d'urgence à l'hospice. Là, les docteurs Gaudrez et Guillot s'empressèrent de donner à la pauvre femme tous les soins que comportait son etat; mais, malheureusement, le mal avait fait son œuvre, et, mercredi matin, elle mourait dans de grandes souffrances.

Mª Brard était âgée de 58 ans.

LA MORSURE DES VIPÈRES

A cette époque de l'année où les morsures des vipères sont fort à craindre, nous croyons devoir rappeler l'emploi de l'acide chromique comme remède contre la morsure de ces rep-

Le mode d'emploi recommandé est le suivant : il faut que l'acide soit déposé exactement à l'endroit où se trouve le venin, c'est-à-dire sur la plaie, et employé en solution au centième; à cette dose, il n'exerce pas d'effet caustique sur les tissus.

Un journal de Franche-Comté, le Petit Comtois, publiait récemment une lettre d'un vétérinaire signalant l'heureux effet de ce re-

« On m'a apporté, dit-il, un chien d'arrêt qui venait d'être mordu par une vipère, il y avait un quart d'heure. L'animal ne pouvait plus marcher, la tête et le ventre étaient très enflés. Un quart d'heure après l'introduction dans la plaie de deux ou trois gouttes d'acide chromique, le chien avait repris ses forces, l'enstare avait diminué, et, une heure après, le sujet était complètement guéri. »

CHEMINS DE FER DE L'ETAT Fête du 14 juillet

PROLONGATION DE LA VALIDITÉ DES BILLETS D'ALLER ET RETOUR

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, l'administration des chemins de fer de l'Etat a adopté les mesures suivantes :

te Les billets d'aller et retour délivrés le samedi 11 juillet, à destination de toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris excepté) par toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris compris), dont la validité expirerait avant le 15 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 15 juillet.

2º Les billets aller et retour délivrés à destination de Paris (Montparna du samedi 11 au mardi 14 juillet (inclus) dont la validité expirerait avant le 20 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 20.

ANGERS. — Les ouvriers cordonniers. — La grève, dans les fabriques de chaussures d'Angers, sera probablement de très courte durée. Les patrons avaient soumis au Syndicat des ouvriers un tarif unique dans toutes les fabriques, pour une année, à partir du 30 juin, 1891. Les ouvriers ont refusé ce tarif, objectant que l'engagement devrait finir le 30 juin et ils demandent que le tarif soit applicable jusqu'au 1er février. Le 30 juin est la morte saison, et les ouvriers craignent que les patrons ne profitent de l'échéance pour diminuer les prix. Par contre, le 1er février est dans la bonne saison, et les patrons craignent que cette échéance aussi ne soit exploitée par les ouvriers pour exiger une hausse des salaires. Lutte d'intérêts contraires. Il serait facile, peutêtre, de stipuler que tout changement, dans le tarif, devrait être proposé trois ou six mois d'avance.

LES EMPLOYÉS DE COMMERCE D'ANGERS ET LE REPOS DU DIMANCHE

On lit dans le Ralliement :

« Nous apprenons avec plaisir qu'à la suite de démarches faites par les employés de commerce de notre ville, trois grands magasins, la Ville d'Angers, l'Enfant Prodigue, et le Palais des Marchands, fermeront désormais, le dimanche, à 2 heures, à partir du dimanche 12 juillet prochain.

» C'est un grand pas de fait. On pourra ainsi arriver à la fermeture de midi dans un temps prochain.

» Nous sommes convaincus que ce mouvement s'accentuera de plus en plus, et que bientôt les grands magasins d'habillements imiteront les grands magasins de nouveautés.

» Le repos du dimanche sera donc des lors acquis à tous, employés et patrons, et à la satisfaction de tous. »

Loudun. - Les nommés C., de Bernazais, commune des Trois-Moutiers, et P., de Loudun, viennent d'être écroués à la maison d'arrêt de cette ville.

Le jour de l'assemblée de Véniers, ces deux individus avaient grisé un sieur Meunier, journalier, et lui avaient enlevé-son porte-feuille contenant 200 fr.

LA FOUDRE

Un orage très violent a éclaté mardi sur la ville de Blois. La foudre est tombée rue de la Butte, devant l'hôtel du général Rin. Le général était à ce moment à sa fenêtre, tenant à la main une cuvette pleine d'eau. Le fluide a violemment arraché de ses mains ce récipient qui a été projeté à quelques mètres de distance. Le

général n'a rien ressenti qu'une forte commo-

En même temps, à la même seconde, la foudre tombait chez M. Blanchon, banquier, en face de l'hôtel de M. le général Riu, entre la femme de chambre de Mm. Blanchon et une ouvrière qui se tronvaient au jardin. La femme de chambre est tombée évanouie. Trois domestiques qui déjennaient près de là, à l'office, ont été légèrement atteints par le fluide. Ils ont été tous les trois privés de l'usage de la vue, de l'ouïe et de la parole pendant quelques minutes. Grace à des soins énergiques, on a pu leur rendre l'usage de ces organes.

Le soir, vers dix heures, nouvelle chute de la foudre dans la cour de l'hôtel de la Croixde-Malte où les invités d'un repas de noce ont été atteints et renversés. Détail curieux : tous les invités de cette noce sont restés aphones pendant quelques minutes.

A Tours, le même jour, à une heure de l'après-midi, la foudre est tombée sur l'Ecole Maternelle, place du Plat-d'Etain. Trois ouvriers qui travaillaient à des réparations de maconnerie ont été renversés. Huit autres ouvriers ont été plus ou moins atteints sur leurs échafaudages : l'un d'eux, nommé Couturier, a eu le bras droit brûlé.

MONDE ILLUSTRÉ

Sommaire du numéro du 4 juillet 1891

Gravures: la mobilisation de la flotte donne un nouvel intérêt à la série de gravures que publie mensuellement le Monde illustré: la vie à bord, par le peintre de marine Léon Couturier. Le numéro de cette semaine contient: le fourbissage, le canon revolver et le Carre des osficiers, tout cela exécuté d'après nature.

La « Season » à Londres donne prétexte à une véritable étude de maître, par Paul Renouard, gravée par Clément Boulanger, représentant: les enfants au Théâtre de Duruy-

A propos de la grève des boulangers, le jour-nal publie le beau tableau de M^{mo} Demont-Bre-ton, le Pain. Le portrait de M. Georges Ville accompagne un important article de M. Emile Gautier sur le champ d'expériences de Vincennes. — Le portrait de Balmaceda vient à propos du grand procès des navires chiliens. -Enfin la statue de Houdon, inaugurée à Versailles, la suite de l'Exposition de Moscou et plusieurs gravures sur la mode en juillet, complètent cet artistique numéro dont le roman est illustré par Tofani.

Le texte de ce numéro n'est pas moins inté-

Sans compter l'article: Nos gravures, le Courrier de Paris, par Pierre Véron, suite du Salon, par Olivier Merson, Silhouette centenaire, par Le Nôtre, A travers la Science, par Emile Gautier. Nouvelle de famille dans le corps du journal; roman de mœurs: Serge, par Abel Hermant, en supplément détaché. - Co-

lonne des échecs, par Rosenthal, récréations de la Famille, problèmes de jeu de Dames, Rébus, etc., etc.

Tels sont les éléments qui permettent au lec-

Poudre de Riz SARAH BERNHARDT, adoptée exclusivement par les mondaines, est incomparable pour l'Embellissement du Visage et l'Hyglène de la Peau. — Quatre parfums délicats: Maréchale, Violette, Héliotrope, Ylang et quatre nuances différentes s'harmonisant discrètement avec tous les teints, font de cette voudre, le produit élégant par excellence.

teur d'être informé, instruit et récréé à la

Le numéro : 50 centimes.

« La Poudre de Rogé, par son goût agréa-ble, est un puissant moyen de vaincre la répu-gnance d'un grand nombre de malades pour les purgatifs; il n'occasionne ni soif, ni coliques, et, par conséquent. on peut dire de lui qu'il agit sûre-ment et agréablement. »

(Extrait du rapport du professeur Soubeiran.)
Eviter les produits dont le nom peut prêter à confusion. Fabr. 19, rue Jacob, Paris. Dépôt, 9, rue du 4 Septembre. Prix: 2 fr. avec une instruction.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 4 f. 50 le litre de Montpellier, 45°, 1 f. 75 d'Armagnac, 50°, 2 francs VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp 5 fr. 90 le litre

Baisse de Prix sur le SUCRE

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur Coiffeur-Parlumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUNUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conservent leur couleur naturelle si vous employez la seve Capillaire Pommade et la Lotion du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage

abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la Sève Capillaire Lotion pour les soins de

La Lotion, 2 fr., la Pommade. 2 fr. 50.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE DU BARRY, DE LONDRES Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles dynamics patriches

rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux asthme, catarrhe influenza grippe apprestoux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, nevralgie, langueure, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumaisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890. Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Dr L. RAVAUD.
M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut

son pesant d'or.

Le Dr Verneulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant

qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « La Revalescière Chocolatée ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat - poste. et 7 fr. Envoi franco contre mandat - poste. - En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. Common, 23, rue Saint-Jean; J. Russon, épicier.

PAUL GODET, propriétaire-gérant. E. State T. STORES

tre, vous ne deviez pas vous trouver trop à

- Eh bien! prince, c'est parce que je ne veux pas, en effet, me trouver à plaindre, que je vous prie de ne plus m'amener le lieutenant Samarof.

- Michel Samarof? que signifie?... voulezvous me faire entendre...

- Tout simplement qu'il serait peut-être plus sérieux que les autres, en me faisant comprendre qu'il est disposé à m'aimer... et que je ne le veux pas.

- Mais vous, vous, Olga !

- La démarche que je fais en ce moment ne suffit-elle pas à vous rassurer? demanda la princesse avec une dignité un peu hau-

Boris se leva et lui tendit la main.

Merci, Olga! vous êtes une honnête

Il ajouta plus bas :

1

- Et pardon... Je crains de vous avoir mal comprise et de ne pas vous avoir rendue heu-

Elle répondit simplement :

Nons avons notre fille à aimer.

Il y eut un silence. Olga, qui s'était levée,

sit quelques pas vers la porte; mais avant de l'ouvrir, elle se tourna vers son mari:

- J'ai aussi ma sœur Alex à aimer et à protéger. Son avenir m'inquiète, je voudrais le voir assuré...

Boris s'était rapproché de sa femme.

- Que ne consent-elle à épouser M. de Hubschausen, si chaudement appuyé par votre

Olga secoua la tête avec impatience.

- Il ne lui convient pas du tout. Il n'y a qu'un mariage possible pour elle...

— Vous voulez parler...

- De M. de Valdau.

Le front de Boris s'éclaircit.

- Vous me faites plaisir en me le disant, ma chère Olga. J'avais cru remarquer - et je le regrettais — qu'elle était assez mal disposée pour lui depuis quelque temps.

- Un nuage s'était élevé entre eux, mais il est dissipé. Je vous préviens, afin que vous ne découragiez pas ce jeune homme, s'il lui arrive de s'adresser à vous.

- N'ayez crainte, princesse. Ce capitaine français m'est très sympathique, et je serai fort aise d'aider au bonheur de votre sœur, si l'occasion s'en présente.

XIII

Le prince Boris réfléchissait donc, et concluait ses réflexions par celle-ci, faite à mi-

- Ce que les femmes valent mieux que

Puis il se mettait en devoir d'ouvrir enfin son journal, quand son valet de chambre lui apporta une carte.

- Fais entrer, dit-il vivement.

Et il s'avança, souriant, au-devant du capitaine de Valdau, qui, lui, ne souriait pas, au contraire.

- Enfin, vous voilà de retour, mon cher capitaine! Tout Pétersbourg va s'en réjouir, et nous particulièrement...

Il s'interrompit, commençant à s'apercevoir que la gaieté de Gérard n'était pas à l'unisson

- J'espère, reprit-il d'un ton plus posé, que vous avec laissé les vôtres en bonne santé làbas, et que rien de fâcheux...

- J'ai laissé presque rétablie ma mère, dont la santé m'avait obligé à partir brusquement. Je vous remercie... Je ne suis rentré que

(A suivre.)

Etude de M° LE BARON, notaire à Saumur.

ERCHEU A La Propriété de FALECHE

Située sur le Coteau. près le confluent de la Vienne et de la Loire,

COMPRENANT:

Maison de maître avec terrasses, lardins, vergers, clos de vignes, vastes servitudes en caves; Fermes, prés, bois.

A 16 kilomètres de Sauniur. A 13 kilomètres de Chinon.

S'adresser au vendeur, M. l'abbé CHEVALLIER, qui habite la pro-priété, ou à M° LE BARON, notaire.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, nº 41,

Avec Remise et Écurie. S'adresser à Me GAUTIER, no-

Pour cause de départ

Au domicile de Mme ROUSSILLE, VERNOIL - LE - FOURRIER, le Dimanche 5 Juillet 1891, à une heure, par le ministère de Me FILLATREAU, notaire à Longué.

Beau mobilier — Piano — Bel omnibus - Vins fins, etc., etc.

Le tout provenant de la succession de M. VERNEAU, ancien notaire.

Etude de Me LECOMPTE, notaire à Brézé.

Le DIMANCHE 5 JUILLET 1891, à midi, dans une maison située à Saint-Cyr-en - Bourg, rue

Continuation de la Vente Mobilière

Après le décès de M. Denis RENAULT.

Etude de M. HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

M M M M M W

EN TOTALITÉ OU EN DÉTAIL

La Propriété

DE SAINT - MÉDARD

COMPRENANT:

Maison de maître, servitudes et dépendances, terres, prés, vignes, bois et étang.

Le tout contenant 40 hectares, et situé commune de Chouzé, près lu levée de la Loire, à 14 kilomètres de Saumur, et à 4 kilomètres de la station de Port-Boulet.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. VINCENT, expert à Chouzé-sur-Loire, ou au notaire.

PARIS-OCEAN

Société anonyme au capital de 2,500,000 fr COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR Steamers spéciaux remontant

la Seine jusqu'à Paris BUREAUX A PARIS: 7, RUE LAFFITTE

Services directs et sans transbordement de Paris (quai du Louvre) sur Cherbourg, Brest, Lorient, St-Nazaire, Nantes, La Rochelle (La Pallice), Rochefort, Bordeaux, Pauillac, Bayonne, Pasages, Espagne.

Demande des agents ou correspondants. S'adresser, 7, r. Laffitte, Paris.

A Louer présentement

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

Magasin et APPARTEMENTS au bres au et APPARTEMENTS au bres au 2°, caves et greniers, rue de la Comédie. — S'adresser à M^{me} THIFFOINE, 85, rue d'Orléans.

A VENDRE CRÉANCE de 800 fr.

S'adresser au bureau du journal.

M° BRETON, notaire à CLERC.

UNE FEMME, munie de bonnes références, demande Place ou à faire des Ménages.

S'adresser au bureau du journal.

UNE JEUNE FILLE, connaissant service, demande PLACE.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A PETIT CHIEN BOULEDOGUE-RATTIER.

S'adresser au bureau du journal.

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris?
Avez-vous des pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

Vos cheveux sont-ils faibles eu tombent-ils?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaitre les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coifleur-Purlumeurs. en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.

DES MARCHANDS

75-77, rue Baudrière, 75-77

ANGERS

Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS tiennent le premier rang dans l'industrie de l'Ameublement :

1º Parce qu'ils ont toujours un choix des plus considérables en meubles, depuis le meuble de style jusqu'aux meubles courants, tentures et literies;

2º Que la quanté des meubles est toujours garantie; 3º Qu'ils ont toujours les premiers contre-maîtres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'atta-

cher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage; 4º Que les commandes, de quelqu'importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement;

5° Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres.

Toiles cirées et Linoléum

PHARMACIE A. CLOSIER

Nº 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne

SAUMUR

Droguerie Médicinale (1 Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. -- Dépôt de toutes les Spécialités

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la **Pharmacie**, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Américan -

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Piainte - Geneviève

Précédemment rue du Marché-Noir

Actuellement 8, Rue du Puits-Neuf,

SAUMUR

Capisseries

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846. PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL. fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

ment avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1re qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

ne reputation inconteste dans la la reputation inconteste dans la reputation ne garantit les accords que s'ils lui sont directement conflés.

Hôtel-Restaurant des Trois - Ancres Ancienne Maison GUÉRINEAU

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50 Excellents vins rouges et blancs Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS Diners sur commande

PRIX MODÉRÉS

PRICERIE PARISTENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT & FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr. Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5.75. Sirops de fantaisie, le litre 1.73; pur sucre, 2.25.

SUCRE cassé pour confitures, le kilog. 1.05

- à la mécanique,

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,